

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 février 2005

CP 05/02-01

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS Construction de 32 pavillons à La Ville Dieu du Temple

L'opération globale concerne la construction de 42 pavillons au lieu dit "La Croix de Rouby, à La Ville Dieu du Temple, soit 32 pavillons de type PLUS et 10 pavillons de type PLS.

La garantie sollicitée du Département porte sur les emprunts à réaliser auprès de la CDC, dans le cadre des 32 logements de type PLUS, dont le coût prévisionnel ressort à 2 890 677 Euros. selon le plan de financement suivant :

• Subvention Etat :	64 000,00 €
• Prêt CDC PLUS 35 ans :	2 621 324,00 €
• Prêt CDC PLUS 50 ans :	66 596,00 €
• Prêt CIL 1% :	138 757,00 €
Total :	2 890 677,00 €

Les prêts que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont :

- un prêt de type PLUS d'un montant de 2 621 324,00 € sur une durée de 35 ans au taux de 3.45%. pour la construction ;
- un prêt de type PLUS d'un montant de 66 596,00 € sur une durée de 50 ans au taux de 3.45% pour les acquisitions foncières.

La Commune de Lavilledieu du Temple ayant, par délibération du 17 septembre 2004, accordé sa garantie à hauteur de 50 % du montant du prêt, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 50% restants, soit 1 343 960,00 Euros.

Enfin, en application des dispositions réglementaires, le Département souhaite pouvoir exercer auprès de Tarn et Garonne Habitat un droit de réservation sur la base de 2 logements.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la Société Tarn et Garonne Habitat, pour la construction de 42 pavillons situés au lieu dit « La Croix de Rouby », à Lavilledieu-du Temple, la garantie du département à hauteur de 50 % soit 1 343 960 € pour un prêt de type PLUS d'un montant de 2 621 324 € sur une durée de 35 ans au taux de 3,45 %, pour la construction et un prêt de type PLUS d'un montant de 66 596 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,45 % pour les acquisitions foncières contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Lavilledieu-du-Temple accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Précise, en application des dispositions réglementaires, que le Département exercera auprès de Tarn et Garonne Habitat, un droit de réservation sur la base de 2 logements ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la Présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 février 2005

CP 05/02-02

SOCIETE PROMOLOGIS DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS ACQUISITION AMELIORATION

**2 LOGEMENTS RUE WINSTON CHURCHILL
1 LOGEMENT GRAND RUE SAPIAC
2 LOGEMENTS RUE PERBOSC.
2 LOGEMENTS CHEMIN DE JOUKIL.**

COMMUNE DE MONTAUBAN

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen quatre demandes de garanties d'emprunts présentées le 3 février 2005 par M. le Directeur de la Société Anonyme PROMOLOGIS, destinées à diverses opérations d'acquisition amélioration de logements, dans la commune de Montauban.

1. Acquisition amélioration de deux logements, 4 rue Winston Churchill

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 247 050 Euros fait apparaître le détail suivant :

* Subvention Etat	40 068 Euros
* Subvention Département ou fonds propres	7 620 Euros
* Prêt PLAI CDC foncier	168 872 Euros
* Prêt CIL	30 490 Euros
Total	247 050 Euros.

Les caractéristiques du prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* Prêt PLAI CDC foncier	168 872 Euros
* Taux d'intérêt actuariel	2,95 %
* Durée	50 ans
* Taux de progressivité	0,5 %

Le prêt dont il s'agit est garanti à 60 % par la Communauté de Montauban et des Trois Rivières. La garantie sollicitée du Département porte donc sur une quotité de 40 % , soit une somme globale de 67 548,80 Euros.

2. Acquisition amélioration d' un logement, 11 Grand Rue Sapiac :

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 113 551 Euros fait apparaître le détail suivant :

* Subvention Etat	17 392 Euros
* Subvention Département ou fonds propres	3 810 Euros
* Prêt PLAI CDC 50 ans	63 924 Euros
* Prêt PLAI.CDC 35 ans	11 656 Euros
* Prêt CIL	15 245 Euros
* Autres prêts	1 524 Euros
Total	113 551 Euros .

Les caractéristiques des prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* Prêt PLAI CDC foncier	63 924 Euros
* Taux d'intérêt actuariel	2,95 %
* Durée	50 ans
* Taux de progressivité	0,5 %
* Prêt PLAI CDC construction	11 656 Euros
* Taux d'intérêt actuariel	2,95 %
* Durée	35 ans
* Taux de progressivité	0,5 %

Les prêts dont il s'agit sont garantis à 60 % par la Communauté de Montauban et des Trois Rivières. La garantie sollicitée du Département porte donc sur une quotité de 40 % , soit une somme globale de 30 232 Euros, soit 25 569,60 Euros pour le prêt foncier et 4 662,40 Euros pour le prêt relatif à la Construction.

3. Acquisition amélioration de deux logements, 168 Chemin de Joukil :

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 209 611 Euros fait apparaître le détail suivant :

* Subvention Etat	31 767 Euros
* Subvention Département ou fonds propres	7 620 Euros
* Prêt PLAI CDC 50 ans	125 846 Euros
* Prêt PLAI CDC.35 ans	13 888 Euros
* Prêts CIL	30 490 Euros
Total	209 611 Euros.

Les caractéristiques des prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* Prêt PLAI CDC foncier	125 846 Euros
* Taux d'intérêt actuariel	2,95 %
* Durée	50 ans
* Taux de progressivité	0,5 %
* Prêt PLAI CDC construction	13 888 Euros
* Taux d'intérêt actuariel	2,95 %
* Durée	35 ans
* Taux de progressivité	0,5 %

Les prêts dont il s'agit sont garantis à 60 % par la Communauté de Montauban et des Trois Rivières. La garantie sollicitée du Département porte donc sur une quotité de 40 % , soit une somme globale de 55 893.60 Euros, soit 50 338.40 Euros pour le prêt foncier et 5 555,20 Euros pour le prêt relatif à la Construction.

4. Acquisition amélioration de deux logements, 29 rue Perbosc :

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 173 155 Euros fait apparaître le détail suivant :

* Subvention Etat	28 753 Euros
* Subvention Département ou fonds propres	7 620 Euros
* Prêt PLAI CDC foncier	104 768 Euros
* Prêt CIL	30 490 Euros
* Autres prêts	1 524 Euros
Total	173 155 Euros.

Les caractéristiques du prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* Prêt PLAI CDC foncier	104 768 Euros
* Taux d'intérêt actuariel	2,95 %
* Durée	50 ans
* Taux de progressivité	0,5 %

Le prêt dont il s'agit est garanti à 60 % par la Communauté de Montauban et des Trois Rivières. La garantie sollicitée du Département porte donc sur une quotité de 40 % , soit une somme de 41 907,20 Euros.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde à la Société Promologis :

➤ *Acquisition/amélioration de deux logements, 4 rue Winston Churchill*

- la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 67 548,80 € pour un prêt de type PLAI foncier contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 168 872 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,95 % ;

– Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

➤ *Acquisition/amélioration d'un logement, 11 Grand Rue Sapiac*

- la garantie du Département à hauteur de 40 % soit un montant global de 30 232 € pour deux prêts de type PLAI contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'un foncier d'un montant de 63 924 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,95 % et l'autre relatif à la construction d'un montant de 11 656 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,95 % ;

– Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants.

➤ *Acquisition/amélioration de deux logements, 168 Chemin de Joukil*

- la garantie du Département à hauteur de 40 % soit un montant global de 55 893,60 €, pour deux prêts de type PLAI contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'un foncier d'un montant de 125 846 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,95 % et l'autre relatif à la construction d'un montant de 13 888 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,95 % ;

– Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants.

➤ *Acquisition/amélioration de deux logements, 29 Rue Perbosc*

- la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 41 907,20 € pour un prêt de type PLAI foncier contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 104 768 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,95 % ;
- Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,